

[Text]

Mr. Basford: We will check on that in a second.

M. Roy (Laval): Monsieur le ministre, la dernière fois j'avais demandé si nous participions aux projets d'habitations unifamiliales à Ville de Laval annoncés par l'honorable Maurice Tessier, responsable de la Société d'habitation du Québec. M. Nantel m'avait dit qu'il allait vérifier.

M. Nantel: Je dois vous avouer qu'il n'y a pas eu de vérification exacte parce que, à la lumière des renseignements que vous m'avez donnés, des maisons unifamiliales détachées, il m'apparaît très clairement que ces fonds-là sont venus de prêteurs agréés et non directement de nous.

• 1615

M. Roy (Laval): C'est possible, mais, j'aimerais que vous vérifiiez.

Monsieur le ministre, sous l'empire de la Loi nationale sur l'habitation, je pense, un transfert de 150 millions de dollars avait été fait à la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} avril 1970 au 31 décembre 1971; récemment vous annonciez un prêt de 80 millions de dollars du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement à la Société d'habitation du Québec. J'aimerais savoir si la Société d'habitation du Québec vous informe de la façon dont ses investissements seront faits. Avez-vous un certain contrôle ou un droit de regard sur ces sommes? Il me semble que ces sommes servent à des programmes qui font double emploi, et j'aimerais savoir s'il y a consultation entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec. La raison pour laquelle je pose cette question c'est qu'on a construit à Laval, en 1968 je pense, à même les fonds de la Société d'habitation du Québec, pour un montant de 3 millions de dollars, un ensemble de maisons nommé COOP Habitat. Je pense qu'il y avait 340 logements. Et encore actuellement, après quatre ou cinq ans, je pense que 50 p. 100 de ces logements sont encore vacants, et on accepte encore des financements par la Société d'habitation du Québec, alors que le taux de vacance à Ville de Laval, je pense, se situe aux environs de 12 p. 100.

Mr. Basford: Things are checked in advance and there is consultation. Mr. Hignett may add to that just how the Canada-Quebec agreement works in an administrative sense.

Mr. H. W. Hignett (President, Central Mortgage and Housing Corporation): Mr. Roy, at the beginning of each year we consult with the Quebec Housing Corporation on their program for the current year. As you say, this year we entered into an agreement with the Province of Quebec to supply them with \$80 million for housing projects sponsored by them. The kind of housing projects they sponsor are generally subsidized housing for low income families and housing for elderly persons.

The \$80 million is not provided in cash; it is provided in authority for them to commit up to \$80 million with funds that we will provide to them for that purpose. As each project is initiated by the Quebec Housing Corporation, they apply to us for a loan for that project. So before a loan commitment is made, we do see each project that the Quebec Housing Corporation puts forward. We have the opportunity to examine them on a project-by-project basis.

Our arrangement with the Province of Quebec is that as they are dealing with the housing requirements of this kind of citizen in their province, we will leave it to them

[Interpretation]

M. Basford: Nous allons vérifier immédiatement.

Mr. Roy (Laval): Mr. Minister, the last time I asked if we were involved in the single unit housing projects in Laval, that were announced by the Honourable Maurice Tessier, responsible for the Quebec Housing Authority, Mr. Nantel had told me that he would check.

Mr. Nantel: I must admit that there was no specific checking because according to the information you had given me, concerning the detached single units, it seemed very clear that the funds came from approved money lenders, and not from us.

Mr. Roy (Laval): It may be possible, but I would prefer you check it out.

Mr. Minister, under the National Housing Act I believe a transfer of \$150 million has been made to the Quebec Housing Corporation for the period starting April 1, 1970 up to December 31, 1971. Recently you announced the federal government have a loan of \$80 million from the federal government through the Central Mortgage and Housing Corporation, to the Quebec Housing Corporation. I would like to know if the Quebec Housing Corporation has advised you how they would invest it. Have you a control or a supervisory power on how these funds will be spent? It seems to me that those funds are redundant and I would like to know if consultations have taken place between the Central Mortgage and Housing Corporation and the Quebec Housing Corporation. The reason for my question is the fact that in 1968 in Laval construction was done of a housing program called CO-OP Habitat and the \$3 million needed was taken out of the funds of the Quebec Housing Corporation. This project included 340 houses and now after four or five years 50 per cent are still vacant. Quebec Housing Corporation subsidies are still available even though the vacancy level at Ville de Laval is approximately 12 per cent.

M. Basford: Les vérifications sont faites à l'avance, et il y a des consultations. M. Hignett pourrait peut-être vous parler justement de la façon dont fonctionne cette entente entre le fédéral et la province de Québec au point de vue administratif.

M. H. W. Hignett (Président, Société centrale d'hypothèques et de logement): Monsieur Roy, au début de chaque année, nous avons des consultations avec la société de logement du Québec au sujet de leur programme pour l'année courante. Comme vous l'avez dit, cette année, nous avons conclu avec la province de Québec de lui accorder \$80 millions pour la construction d'ensembles. Les ensembles que la province commandite sont généralement constitués de logements subventionnés pour familles à faible revenu ou bien de logements pour personnes âgées.

Ces \$80 millions ne sont pas fournis en espèces; ils ont droit de s'engager pour une somme de \$80 millions qu'ils retireront des fonds que nous leur fournissons. A chaque fois que la Société de logement du Québec lance un nouveau projet, elle s'adresse à nous pour obtenir un prêt. Par conséquent, avant de nous engager à prêter de l'argent, nous étudions ce projet. Nous avons donc la possibilité de procéder à un examen projet par projet.

Selon l'entente conclue avec la province de Québec, dont les projets s'emploient surtout à satisfaire aux besoins de